

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

N° de la délibération : 2024-157

. de la convocation : 21.11.2024

. d'affichage : 21.11.2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 49

. votants : 55

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 novembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, BARBIER Marc, BRUCHET Antoine, Mme CHAPUIS-ROUX Elodie, MM. DELVILLE Jean-Pierre, FORMAN Nicolas, Mme GENSE Caroline, MM. GRAVET Jacques, HINAUT Guy, JOLY Vincent, Mme LEFEVRE Sandra, MM. MARTIN Michel, MERESSE Christian, MUSEUX Gérard, RICHARD Jean-Edouard, Mmes VASSEUR Julie, VERGULDEZONE Nathalie,

M. MARTIN Michel avait donné pouvoir à Mme SPRYSCH Aline.

M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. FRIZON Hervé.

M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à Mme RIQUIER Julie.

M. RICHARD Jean-Edouard avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.

Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à M. DUCAMPS Thomas.

Mme VERGULDEZONE Nathalie avait donné pouvoir à M. ORIER Francis.

M. ACQUAIRE Alain était représenté par M. ZIENTEK Sébastien, suppléant.

Mme GENSE Caroline représentée par Mme GOMBART Sabine, suppléante.

M. GRAVET Jacques représenté par Mme ZURICH Christine, suppléante.

Secrétaire de séance : M. WISSOCQ Jean-Marc

OBJET :

SYNTHESE DES ACTIONS ENTREPRISES A LA SUITE DES OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Dans le respect des dispositions légales, la présente délibération vise à attester de la présentation à l'assemblée délibérante de la synthèse des suivis des travaux engagés suite aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.

Vu la notification du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes en date du 05 décembre 2022,

Vu la réponse apportée par la Communauté de Communes de l'Est de la Somme en date du 04 janvier 2023,

Vu la communication du rapport d'observations définitives et sa réponse de la Chambre Régionale des Comptes en date du 17 janvier 2023,

Vu la délibération 2023-25 en date du 16 mars 2023, présentant le rapport d'observation de la Chambre Régionale des Comptes, conformément à l'article L.243-6 du Code des Juridictions Financières,

Vu l'article 243-9 du Code des Juridictions Financières disposant qu'à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, celle-ci dispose d'un délai d'un an pour présenter une synthèse de suivi des travaux,

Considérant la présentation de la synthèse des suivis des travaux à l'assemblée délibérante;

Considérant la communication des pièces annexes aux élus communautaires,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 44 voix pour, 1 voix contre (M. LEPERE Didier), 4 abstentions (MM. FRISON Fabrice, LALOI François, Mme RAGUENEAU Françoise, M. VASSENT Christophe), et 6 n'ont pas pris part au vote (Mme DELEFORTRIE Luciane, MM. HAY Francis, LEGRAND Eric, ORIER Francis, Mme VERGULDEZOONE Nathalie, M. ZOIS Christophe).

Article 1 : atteste la présentation de la synthèse des suivis des travaux suite aux recommandations du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes.

Article 2 : autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la diffusion de cette synthèse auprès de la Chambre Régionale des Comptes.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,

Le secrétaire de séance,

